



ATTESTATION DE DÉPÔT DE THESE

VU l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux études doctorales

VU l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en vue du doctorat,

l'Université de Nantes certifie que :

Monsieur Amidou MOUNA, doctorant en Droit

A déposé le 25 février 2015 :

- **Deux exemplaires du Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue,**
- **Un exemplaire papier et un exemplaire sur CD-ROM de la thèse destinés à la Bibliothèque Universitaire.**

Nantes, le 25 février 2015

